



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/142

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 11 mars 2024 de l'entreprise L&C sise 4781 route des Nouradons à 83460 LES ARCS représentée par Monsieur LEVAIS Jean-Michel tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue des Quatre Coins,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise L&C est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage afin d'effectuer des travaux de réfection rue des Quatre Coins pour le compte de Monsieur GALLIX, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial. Pendant la durée des opérations, la rue des Quatre Coins sera fermée à la circulation.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 25 mars au samedi 30 mars 2024 inclus (horaires des travaux : de 8h à 17h.)

Article 3 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise L&C qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 11 mars 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

